

GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS – INTERPELLATION

À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé

Département(s)	DDTE	Date	30 octobre 2023
Numéro	23.250	Heure	00h30

Auteur-e(-s) : Groupe Vert'Libéral-Le Centre

Titre : Bois et bois-énergie : bientôt un croisement des courbes entre potentiel et projets existants/déposés aussi à Neuchâtel ?

Contenu (questions posées au Conseil d'État) :

Le Conseil d'État est prié de développer les points suivants, relatifs au potentiel d'exploitation du bois des forêts neuchâtelaises pour les besoins en bois-énergie, ainsi que pour la construction :

1. Un croisement entre le potentiel forestier et la courbe de la demande en bois-énergie (plus largement, pour la construction) est-il attendu, ou déjà dépassé, dans le canton de Neuchâtel ?
2. Les forêts neuchâtelaises sont-elles aptes à répondre à la demande et à l'évolution actuelle ?
3. Les particuliers qui souhaiteraient faire le pas, ou qui l'ont déjà fait, pourraient-ils être concernés ?
4. En comparaison intercantonale, existe-t-il des chiffres permettant de situer le canton de Neuchâtel dans l'exploitation du bois-énergie et pour la construction ?

Aussi, le rapport Cobel, référencé sur le site de l'État¹, date de 2011 :

5. Y a-t-il eu une évolution de la situation dans notre canton depuis l'établissement de ce rapport ?
6. Une mise à jour de ce rapport existe-t-elle ?
7. Le changement climatique est-il susceptible d'influencer le potentiel neuchâtelois de bois-énergie, de même que pour la construction ?
8. Dans quelle mesure la tempête qui a touché La Chaux-de-Fonds a-t-elle changé les tendances y relatives ?
9. Quelles actions sont entreprises dans le canton pour préparer l'avenir relatif à l'exploitation de cette ressource naturelle ?

L'auteur remercie d'avance le Conseil d'État pour ses réponses.

¹<https://www.ne.ch/autorites/DDTE/SFFN/forets/Pages/ConsommerBoisSuisse.aspx>

Développement (commentaire aux questions) :

En mai dernier, le service des forêts et de la nature du canton de Fribourg révélait que les forêts de notre voisin ne pourront pas couvrir le besoin des futures installations de chauffage à distance qui sont en projet. S'il existe probablement des différences dans la gestion des forêts entre nos deux cantons, il demeure que la préparation et l'anticipation doivent être de mise au vu du changement des pratiques dans la construction et le chauffage, que les aléas géopolitiques et la transition énergétique et écologique influenceront certainement. En particulier, il sera intéressant de connaître les limites propres du canton de Neuchâtel et une éventuelle comparaison avec d'autres régions de Suisse.

Enfin, une mise à jour du contenu de la page web de l'État semble de mise, des liens étant rompus et la documentation ayant plus de dix ans. La catastrophe naturelle qui a touché La Chaux-de-Fonds a par ailleurs dû rebattre les cartes.

Ces deux fils conducteurs ont motivé l'élaboration de cette interpellation.

Sources :

<https://www.laliberte.ch/news/regions/canton/le-potentiel-en-bois-energie-diminue-689397>

<https://www.20min.ch/fr/story/le-bois-de-chauffage-vient-a-manquer-674817650970>

Souhait d'une réponse écrite : NON

Demande d'urgence : NON

Auteur-e ou premier-ère signataire : prénom, nom (obligatoire) :		
Maxime Auchlin		
Autres signataires (prénom, nom) :	Autres signataires suite (prénom, nom) :	Autres signataires suite (prénom, nom) :
Brigitte Leitenberg	Jennifer Hirter	Mireille Tissot-Daguette
Magali Brêchet	Caroline Plachta	Sarah Pearson Perret
Aël Kistler	Pierre-Yves Jeannin	Sébastien Marti
Manon Freitag	Michelle Grämiger	Blaise Fivaz
Nathalie Schallenberger	Laurent Suter	

Réponse écrite du Conseil d'État, transmise aux membres du Grand Conseil le 22 août 2024

Avant de répondre plus précisément aux questions contenues dans cette interpellation, il est utile de vous rappeler que le DDTE, par le biais du service de l'énergie et de l'environnement (SENE) et du service de la faune, des forêts et de la nature (SFFN), en collaboration avec la COBEL-Lignum, a commandé, au premier semestre 2023, une étude à l'Association Énergie-bois suisse portant sur le [potentiel bois-énergie](#) dans le canton. Celle-ci a été finalisée et une première communication est intervenue le 7 juin dernier.

Au vu des résultats de cette étude, le développement de nouvelles grandes installations doit en particulier être considéré avec prudence. Actuellement, plusieurs projets sont à l'étude. S'ils se réalisaient tous, ils dépasseraient les capacités de production de la forêt neuchâteloise. Il est dès lors de la responsabilité de l'État de rendre chacune et chacun attentif-ve au fait que cette forme d'énergie n'est plus localement disponible d'une manière illimitée et que, si un projet poursuit son développement en tablant sur le bois, ses initiateur-trice-s doivent au préalable sécuriser leurs sources d'approvisionnement. Sur la base de cette étude, une discussion stratégique est maintenant engagée au sein des services du DDTE en partenariat avec les représentant-e-s de la branche pour orienter les futurs grands projets en compatibilité avec les impératifs de gestion durable de la forêt. Le fruit de ces travaux – sous forme de mesures – sera communiqué à l'automne.

Pour le Conseil d'État, il est important de poursuivre une politique énergétique intelligente et responsable. Utiliser la bonne énergie au bon endroit, assainir prioritairement l'enveloppe des bâtiments en les isolant, améliorer l'efficacité des installations participent à la garantie d'un approvisionnement énergétique durable et à la maximisation de l'usage du potentiel bois-énergie de notre canton.

1. Un croisement entre le potentiel forestier et la courbe de la demande en bois-énergie (plus largement, pour la construction) est-il attendu, ou déjà dépassé, dans le canton de Neuchâtel ?

Le rapport mentionné en préambule évoque un potentiel restant de bois-énergie exploitable de 10'000 m³, voire 20'000 m³ en cas d'augmentation significative des prix du bois-énergie. Cela ne comptabilise par contre pas la production, le potentiel restant et la consommation de résidus de bois (pellets) et de bois usagé. Le rapport s'intéresse toutefois également à ce type de produit bois-énergie. En comparaison avec ses voisins, le canton de Neuchâtel se trouve dans la même situation, avec une atteinte du maximum exploitable sous peu, puisque le développement de grandes centrales de chauffage à distance consommera, à terme, l'ensemble du potentiel restant de bois-énergie. Une valorisation du bois par assortiments en fonction de sa qualité étant à favoriser, il n'est pas prévu de rogner une part des bois de construction ou de menuiserie actuellement exploités pour les besoins énergétiques. Les bois de haute et de très haute qualité doivent prioritairement être utilisés comme matériaux de construction ou d'ameublement et pour des marchés de niche comme le bois de résonance utilisé dans l'élaboration d'instruments de musique. Néanmoins, les bois de construction sont susceptibles, une fois tous les potentiels de réutilisation épuisés, de trouver une valorisation finale comme bois-énergie. C'est le principe de l'utilisation du bois en cascade.

2. Les forêts neuchâteloises sont-elles aptes à répondre à la demande et à l'évolution actuelle ?

La production de bois-énergie, et la production de bois en général, connaît une limite, et celle-ci sera prochainement atteinte compte tenu des projets en développement. Citer un horizon temporel demeure cependant très difficile au regard des incertitudes entourant le développement de projets de chauffages à distance, l'éventuelle mise en œuvre d'installation pour des processus industriels d'envergure et l'évolution du marché du bois. La question doit également se poser de savoir si utiliser le bois-énergie pour des processus industriels qui pourraient utiliser d'autres sources énergétiques respectueuses du climat est opportun, dans la mesure où cela pourrait priver une partie du canton de la seule source énergétique renouvelable pour son système de chauffage. Ainsi, les alternatives au bois sont en principe à prioriser pour les processus industriels.

3. Les particuliers qui souhaiteraient faire le pas, ou qui l'ont déjà fait, pourraient-ils être concernés ?

Lorsque la production de bois-énergie aura atteint son maximum possible dans le canton, tous les consommateurs et toutes les consommatrices seront concerné-e-s, y compris les particuliers, mais c'est d'abord au niveau des projets d'installations d'envergure que l'impact sera le plus important.

4. En comparaison intercantonale, existe-t-il des chiffres permettant de situer le canton de Neuchâtel dans l'exploitation du bois-énergie et pour la construction ?

Aussi, le rapport Cobel, référencé sur le site de l'État, date de 2011 :

Les résultats du rapport susmentionné démontrent qu'il demeure un potentiel de production de bois-énergie qui permettrait au canton de Neuchâtel de rattraper la moyenne suisse. C'est-à-dire augmenter la part de bois-énergie de l'assortiment bois de 35% à 42%. Toutefois, afin qu'une partie de celui-ci puisse devenir productible, les prix offerts par les principaux acheteurs de bois-énergie ne sont actuellement pas suffisants. Dans le canton de Neuchâtel, il est courant que les prix payés aux propriétaires forestiers pour du bois-énergie soient en dessous des prix offerts, en comparaison nationale. Dans de nombreux cas, ils ne permettent malheureusement pas de couvrir les frais d'exploitation des propriétaires forestiers, ce qui n'est pas acceptable. Dans un tel contexte, il est peu probable que des bois actuellement dévolus à d'autres utilisations soient réorientés vers le bois-énergie, ce qui ne serait par ailleurs pas nécessairement souhaitable, une utilisation en cascade devant être privilégiée.

En résumé, sans une évolution à la hausse du prix du marché, le potentiel restant de production de bois-énergie sera insuffisant si les grands projets actuellement en réflexion dans le canton devaient être réalisés sous leur forme actuellement projetée.

En conséquence, il est désormais primordial que la planification des projets énergétiques intègre une réflexion sur l'utilisation de la bonne énergie au bon endroit et qu'idéalement une augmentation du prix du bois-énergie soit acceptée par les acteurs du marché énergétique.

5. Y a-t-il eu une évolution de la situation dans notre canton depuis l'établissement de ce rapport ?

Oui, la consommation de bois-énergie entre 2000 et 2021 a quasiment triplé, passant de 90 à 240 GWh environ.

6. Une mise à jour de ce rapport existe-t-elle ?

Oui, le dernier rapport apporte cette mise à jour.

7. Le changement climatique est-il susceptible d'influencer le potentiel neuchâtelois de bois-énergie, de même que pour la construction ?

La répétition d'étés caniculaires et secs a pour conséquence un tassement, voire un affaiblissement de l'accroissement naturel. Par ailleurs, des valeurs élevées de CO₂ dans l'atmosphère et les dépôts d'azote atmosphérique devraient conduire également à un recul de l'accroissement naturel, même si, dans un premier temps, la tendance a été inverse.

Parallèlement, des épisodes de sécheresse-canicule ont également comme corolaire de conduire à des dépérissements, dont les produits « bois » sont, dans certains cas, plutôt valorisables sous forme de bois-énergie ou de bois d'industrie. Cela demeure cependant lié à des épisodes particuliers et limités dans le temps.

L'adaptation des forêts aux changements climatiques, par le choix des essences, devrait à terme répondre à cet enjeu avec une représentation plus élevée dans nos forêts d'essences feuillues mieux adaptées à ces épisodes. Cette problématique est traitée par le biais d'une mesure du Plan climat 1.

8. Dans quelle mesure la tempête qui a touché La Chaux-de-Fonds a-t-elle changé les tendances y relatives ?

Bien que d'une ampleur impressionnante à l'échelon local, les surfaces concernées demeurent faibles à l'échelle cantonale, avec environ 2,5% de la surface forestière cantonale impactée. Ce rapport de 2,5% vaut également pour la possibilité cantonale annuelle, c'est-à-dire le volume de bois qu'il est possible d'exploiter de manière durable, sans dépasser l'accroissement annuel.

En résumé, la tempête n'aura pas d'effet notable sur la production de bois-énergie, ce d'autant plus que l'assainissement des surfaces impactées a impliqué un report de certaines des coupes qui étaient initialement planifiées à proximité.

9. Quelles actions sont entreprises dans le canton pour préparer l'avenir relatif à l'exploitation de cette ressource naturelle ?

L'exploitation forestière en Suisse est durable et proche de la nature, en particulier dans le canton de Neuchâtel. Elle doit le demeurer, en préservant les écosystèmes, tout en s'adaptant face aux changements climatiques. Le canton s'investit déjà, au travers des conventions-programmes avec la Confédération et via son Plan climat, à favoriser l'ensemble de ces paramètres.

La possibilité annuelle, c'est-à-dire le volume exploitable annuellement, doit demeurer équilibrée par rapport à l'accroissement naturel, ce à quoi veille le SFFN.

Il est également nécessaire de conserver un équilibre entre les produits ligneux qui doivent répondre aux différents besoins en bois de notre société. En ce sens, la sylviculture neuchâteloise est axée sur la production de bois de qualité pour répondre aux besoins de la construction, de l'ameublement, de bois-énergie et de bois d'industrie. Le bois est un produit noble dont l'utilisation doit être faite en cascade en valorisant prioritairement les hautes qualités dans les filières à valeur ajoutée que sont la menuiserie-charpenterie et l'ameublement, qui permettent également de réduire les émissions de CO₂ par substitution.

Le SFFN est en charge de veiller à ce que les exploitations forestières se réalisent dans ce cadre de durabilité et d'adaptation aux changements climatiques. Il est également attentif, en collaboration avec le SENE, à ce que les plans communaux des énergies soient rédigés en tenant compte de l'ensemble des contraintes exprimées auparavant, raison pour laquelle l'étude sur le potentiel bois-énergie a été lancée de manière proactive.